

Dispositions relatives au permis de conduire

Validité des permis de conduire étrangers en Allemagne Fédérale

Vous trouverez ici l'essentiel des dispositions allemandes concernant les titulaires d'un permis de conduire étranger. Pour de plus amples renseignements concernant par exemple la procédure à suivre pour l'enregistrement et la délivrance d'un permis de conduire allemand, nous vous prions de vous adresser directement à l'autorité compétente pour la réglementation de la circulation routière de votre administration municipale ou des services administratifs de votre circonscription territoriale.

I.

Votre permis de conduire est valable lors de séjours provisoires en Allemagne Fédérale

Etre titulaire d'un permis national valable ou d'un permis international valable, vous donne le droit en Allemagne Fédérale de conduire les catégories de véhicules pour lesquelles le permis est établi. Il vous incombe aussi de respecter les conditions imposées et les restrictions de votre permis de conduire. Votre permis de conduire est aussi valable même si vous n'avez pas encore atteint l'âge minimal prescrit en Allemagne Fédérale pour la catégorie concernée. Les conducteurs doivent toujours être porteurs de leur permis de conduire.

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire international, toute traduction de ce dernier est superflue.

En tant que conducteur, vous devez être porteur d'une traduction de votre permis de conduire nationale si

- ce dernier n'a pas été délivré par l'un des états membres de l'Union Européenne (U.E.) ou par l'un des Etats contractants de la convention de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou s'il
- n'est pas rédigé en allemand
- s'il n'est pas conforme à la convention internationale du 8 novembre 1968 sur la circulation routière (annexe 5). Pour savoir si votre permis de conduire est conforme à l'annexe 6, renseignez-vous auprès des services administratifs de l'Etat qui vous l'a délivré.

Les traductions allemandes peuvent être réalisées entre autres soit par un Automobile Club allemand, soit par un Automobile Club international agréé ou par des organismes administratifs de l'Etat qui a délivré le permis de conduire, et par des interprètes et traducteurs assermentés, ainsi que par des représentations diplomatiques allemandes.

Le port d'une traduction du permis de conduire exigé par l'Allemagne Fédérale ne concerne pas les titulaires d'un permis de conduire délivré par l'un des Etats suivants: Andorre, Hongkong, Monaco, Nouvelle Zélande, San Marino, Suisse, Sénégal, Hongrie et Chypre.

II.

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire délivré par l'un des Etats membres de l'Union Européenne (U.E.) ou par l'un des Etats contractants de la convention de l'Espace économique européen (E.E.E), ce permis de conduire reste toujours valable jusqu'à la date d'expiration de sa validité même après l'élection de domicile en Allemagne Fédérale. Un permis international ne suffit pas, **il n'est valable qu'accompagné du permis de conduire national.**

Il vous incombe de respecter les **restrictions** suivantes:

- les titulaires d'un **permis A1** sont autorisés, jusqu'à l'achèvement de la 18^e année, à ne conduire que des motos légères (125 cm³, 11 k W) dont le type de construction ne permet pas de dépasser la vitesse maximale de 80 km/h.
- les permis **C1** et **C2** ne sont valables en Allemagne Fédérale que jusqu'à l'achèvement de la 50^e année du titulaire, les permis de conduire C, CE, D, DE, D1 et D1E sont limités à 5 ans, en d'autres termes jusqu'à l'achèvement de la 5^e année qui suit leur délivrance, même si leur validité est plus longue dans l'Etat d'origine qui les a délivrés.

Si, selon les restrictions susmentionnées, votre permis de conduire n'est plus valable au moment du transfert de domicile régulier, vous pouvez conduire en Allemagne Fédérale pendant encore six mois. Pendant cette période, vous devez impérativement faire la demande d'une prolongation.

Toute infraction à la détermination de l'âge pour la conduite de motos légères ou la participation à la circulation routière avec un permis de conduire qui a expiré selon la législation de l'Etat qui l'a délivré ou selon les dispositions allemandes, sera puni en tant que conduite sans permis de conduire.

Il vous incombe de faire enregistrer votre permis de conduire en le présentant à l'autorité compétente pour la réglementation de la circulation routière, dans un délai de 185 jours à partir de l'élection de votre domicile régulier en Allemagne Fédérale, si

- vous ne détenez pas votre permis de conduire depuis plus de deux ans, du fait du règlement relatif à la conduite à l'essai valable pour les conducteurs débutants. Ceci signifie que votre permis de conduire étranger est valable dans son intégralité, mais que vous relevez de règlements particuliers en cas d'infractions à la circulation routière.
- vous êtes titulaire d'un permis de conduire C ou D ou d'un permis remorques
- ou d'une sous-catégorie. Si, selon les prescriptions allemandes, votre permis de conduire expire plus tôt que dans votre pays d'origine, la nouvelle durée de validité sera inscrite sur votre permis de conduire lors de l'enregistrement. Un permis allemand correspondant vous sera délivré si la nature de votre permis de conduire ne permet pas une telle annotation.

Toute infraction à l'obligation d'enregistrement est punie par une amende et implique un retrait de points au registre central de la circulation.

Si votre permis de conduire étranger menace d'expirer ou s'il n'est plus valable, un permis de conduire allemand de la catégorie correspondante vous sera délivré sur demande.

Règlements spéciaux pour les étudiants et les élèves

La seule fréquentation d'une université ou d'une école n'entraîne pas le transfert du domicile régulier. Les permis de conduire obtenus par les étudiants et élèves dans leur pays d'origine pendant leur séjour en Allemagne Fédérale sont donc valables. Les étudiants et les élèves originaires de l'un des Etats membres peuvent aussi passer le permis de conduire en Allemagne Fédérale dans la mesure où le séjour permanent est de six mois minimum.

Cette règle s'applique également aux personnes avec un domicile régulier en Allemagne Fédérale si elles fréquentent une université ou une école dans un autre Etat membre pour une durée de plus de six mois. Si ces personnes sont titulaires de ce permis de conduire depuis moins de deux ans, elles sont dans l'obligation de le faire immédiatement enregistrer dès leur retour en Allemagne Fédérale.

III.

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire étranger qui n'a pas été délivré par l'un des Etats membres de l'Union Européenne (U.E) ou par l'un des Etats contractants de la convention de l'Espace économique européen (E.E.E) et si vous établissez votre domicile en Allemagne Fédérale

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire délivré par un Etat qui n'est pas membre de l'U.E ou de l'E.E.E, ce permis étranger **est limité à six mois** à partir de l'élection d'un domicile régulier en Allemagne Fédérale. Ce délai dépassé, votre permis de conduire ne sera plus reconnu. Vous devrez alors être en possession d'un permis de conduire délivré en Allemagne Fédérale pour pouvoir participer à la circulation routière nationale. Les conditions préliminaires pour la délivrance d'un permis de conduire allemand dépendent de l'Etat qui a délivré votre permis de conduire. Quant à l'obtention et aux conditions préliminaires du permis de conduire

allemand, nous vous prions de consulter à temps l'autorité compétente pour la réglementation de la circulation routière de votre localité. Dans certains cas d'exception, l'autorité compétente pour la réglementation de la circulation routière est

en mesure de prolonger ce délai pour une durée de six mois si vous pouvez rendre vraisemblable le fait que vous ne soyez pas domicilié régulièrement en Allemagne Fédérale depuis plus de 12 mois.

La conduite d'un véhicule avec un permis de conduire étranger qui n'est pas ou plus reconnu ici est puni en tant que conduite sans permis de conduire.
--

IV.

Un permis de conduire étranger n'autorise pas à participer à la circulation routière en Allemagne Fédérale et ne peut être échangé contre un permis de conduire allemand

- s'il n'est plus valable
- s'il correspond à un permis de conduire d'apprentissage ou à tout autre permis de conduire provisoire,
- si votre domicile régulier se trouvait en Allemagne Fédérale au moment de l'obtention d'un permis de conduire étranger.
- si votre permis de conduire vous a été retiré en Allemagne Fédérale ou s'il vous a été refusé ou si votre permis de conduire ne vous a pas été retiré que parce que vous y avez renoncé provisoirement ou
- tant qu'il vous est interdit de rouler en Allemagne Fédérale, dans le pays de délivrance du permis de conduire ou dans le pays où vous êtes régulièrement domicilié ou que le permis de conduire vous a été confisqué, saisi ou pris en dépôt.

Le droit à réutiliser un permis étranger après sa suspension en Allemagne Fédérale sera délivré, sur demande, par l'autorité compétente pour la réglementation de la circulation routière, lorsque les raisons qui ont conduit à la suspension sont nulles.